



Déclaration préalable du SE-UNSA 64 à la CAPD du jeudi 7 juin 2018.

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis ce jour pour traiter de l'avancement à la hors-classe des collègues PE de notre département. Il s'agit d'un **moment clé** et attendu dans la carrière d'un enseignant. C'est pourquoi, dans ce contexte actuel de mise en place du PPCR, les enseignants sont demandeurs et **en attente des nouveaux critères d'évaluation** et des **modalités d'attribution des avis**, déterminants pour un passage ou non à la hors-classe. Sans remettre en cause le travail des services départementaux, le SE-UNSA déplore les mauvaises conditions de mise en œuvre de ces nouveaux critères.

Le SE-UNSA revendique l'accès à la hors classe pour tous les collègues ayant une carrière complète. L'avancement en classe normale étant maintenant de 24 à 26 ans avant d'atteindre le 11ème échelon, il est anormal de constater que des collègues ayant une AGS de plus de 32 ans n'aient toujours aucun espoir d'accéder à ce grade. C'est la conséquence de l'ancien système d'avancement sur 3 niveaux. **Les accords PPCR ont eu pour objectif de corriger les différences** que l'on chiffrait à plus de 15 ans entre une carrière au grand choix et une carrière à l'ancienneté.

Monsieur le Directeur Académique, la répartition des deux éléments du barème fait que l'attribution de votre appréciation détermine la fin de **carrière** de nos collègues, **supposée se dérouler sur deux grades**. Bloquer définitivement ou pour plusieurs années nos collègues pourrait s'apparenter à une sanction. A fortiori, dans la mesure où la note de service 2018-025 indique que « l'appréciation qui sera portée cette année [...] sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures », ce sont donc de nombreux collègues qui risqueraient de se voir repousser l'accès à la hors classe voire ne jamais y accéder.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur Académique, le SE-UNSA vous demande de **reconsidérer le tableau d'avancement proposé** en tenant compte de nos remarques.